

**Objet : Feuille de route communautaire – Schéma Départemental d’Accueil et d’Habitat des Gens du Voyage,**

**Rapporteur :** M. Etienne CARDEILHAC-PUGENS

**Exposé des motifs :**

M. Etienne CARDEILHAC-PUGENS, Vice-président, expose à l’assemblée que la communauté de communes de la Save au Touch assume la compétence de « *création, d’aménagement, d’entretien et de gestion des aires d’accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs* ». A ce titre, elle comptabilise 20 places d’accueil en passage sur l’aire de Plaisance-Frouzins dont la gestion a été déléguée par convention à Muretain Agglo. Les obligations en matière d’accueil et d’habitat des gens du voyage figurent dans le Schéma Départemental d’Accueil et d’Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV).

Celui-ci a été révisé par le Conseil Départemental de la Haute Garonne et les services de l’Etat en 2020, il fixe pour la communauté de communes de la Save au Touch un objectif de création de 32 places supplémentaires dont à minima 60% doivent être réalisés en ancrage – c’est-à-dire permettant l’installation permanentes de famille sur des terrains à habitat mixte permettant d’accueillir la caravane.

Dans ce cadre, l’Etat et le Conseil Départemental de Haute-Garonne ont laissé jusqu’à juillet 2021 aux EPCI pour décliner la feuille de route leur permettant de répondre aux obligations inscrites dans le SDAHGDV.

Après un travail de diagnostic du territoire et de recensement des situations existantes, il est proposé au conseil communautaire d’approuver les objectifs suivants :

- Redonner à l’aire de Plaisance-Frouzins sa destination de passage en permettant le relogement des résidents sédentarisés vers des solutions d’ancrage adaptées et sécurisées (terrains locatifs familiaux, opérations HLM d’habitat adapté...);
- Accompagner les ménages de l’aire informelle de La-Salvetat-Saint-Gilles vers une solution réglementaire adaptée à l’ancrage ;
- Offrir au territoire une solution d’accueil des grands passages qui s’installent sur le territoire communautaire chaque été en officialisant et structurant l’aire informelle déjà en fonctionnement.

Pour cela, il est proposé au conseil communautaire d’approuver la feuille de route suivante, celle-ci permettant notamment répondre aux objectifs fixés à la CCST dans le SDAHGDV :

- Création de 20 places d’ancrage sur la commune de Plaisance-du-Touch
- Création de 6 places d’ancrage sur la commune de La-Salvetat-Saint-Gilles
- Création de 6 places d’ancrage sur la commune de Léguevin
- Création d’une Aire de Grand Passage pérenne sur la commune de Plaisance-du-Touch.

La réussite de cette action nécessitera d’une part un travail de coordination avec le Muretain Agglo concernant l’accompagnement des résidents de l’aire de Plaisance-Frouzins et d’autre par la mise en place d’une Maitrise d’OEuvre Urbaine et Sociale (MOUS) intercommunale.

**Le Conseil, entendu les explications de Mr CARDEILHAC-PUGENS, Vice-président et après en avoir délibéré :**

- **Approuve les objectifs de la feuille de route intercommunale d'accueil et d'habitat des gens du voyage**
- **Approuve les modalités de mise en oeuvre proposées**
- **Autorise M. le Président à solliciter l'accompagnement de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour la mise en oeuvre d'une Maitrise d'OEuvre Urbaine et Sociale.**